



FFvolley

Mardi 17 mars 2026

**Présentation de la
formation
DEJEPS 26-27
Organisée par la FF Volley**

Sommaire

Généralités sur la formation DEJEPS FFVolley

Projection sur la session 2026-2027

Comment candidater ?

Financer ma formation

Planning prévisionnel

Gestion du temps de travail



Généralités

Place du DEJEPS dans la hiérarchie des diplômes d'Etat :

Il existe 3 diplômes d'Etat dans le champ de la professionnalisation des entraîneurs en Volley-Ball :

- **BP JEPS : initiation et encadrement d'équipes jusqu'aux premiers niveaux de compétition national (Pré-nationale),**
- **DEJEPS : encadrement d'équipes de compétition (jusqu'au niveau Elite),**
- **DESJEPS: encadrement d'équipes professionnelles ou de centres de formation.**



Généralités

Comme le BPJEPS et le DESJEPS, le DEJEPS est une formation professionnalisante qui se réalise en alternance.

Elle réunit à minima 3 interlocuteurs :

- Le stagiaire
- Le centre de formation (la FF Volley)
- La structure d'alternance (un club, un comité, une ligue, ...)

- Possiblement un CFA (Centre de formation d'apprentis) si le stagiaire à moins de 30 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage.
Possibilité de dérogations.



Généralités

Le déroulement de l'enseignement se réalise entre

- Enseignement académique en **centre de formation** (700 H pour le DEJEPS pour un parcours complet)
- Enseignement du métier dans la **structure d'accueil** avec laquelle le stagiaire a prévu son alternance (500 heures pour le DE pour un parcours complet) en lien avec un **Tuteur** ou **Maitre d'Apprentissage**



Généralités

Le DEJEPS est organisé en 4 Unités capitalisables (UC) :

- Les UC 1&2 ont trait à la compétence de **conception et de mise en œuvre** d'un **projet de développement** de la structure d'accueil.
- Les UC 3&4 ont trait à la compétence liée à **l'encadrement du volley-ball et des disciplines associées.**



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Prérequis à l'entrée en formation :

- Etre licencié(e) FFVolley depuis à minima deux saisons
- **Etre titulaire de la qualification fédérale DRE1**
- Etre titulaire d'une diplôme type PSC1 ou équivalent
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du volley-ball

L'ensemble des pièces est à envoyer avec le dossier de candidature.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Les UC 1&2 sont organisées et encadrées par le CREPS des Pays de la Loire.

- Pour la session 26-27, le volume de formation est de 196 heures (28 %),
 - 136 heures de FEAD, dont une grande partie est réalisée en asynchrone.
 - 4 regroupements en présentiel

Les UC 3&4 sont organisées et encadrées par la FFVolley.

- Le volume de formation sur ces UC est de 504 heures.
- Une partie des enseignements est réalisée en distanciel synchrone (72 heures).
- Toute la partie pédagogique est réalisée en présentiel (13 regroupements).



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Il est possible d'avoir des allègements de formation sur les UC 3&4 :

Tout module de formation fédéral acquis à la date du positionnement **peut** alléger le temps de formation.

Les épreuves de certification restent cependant à réaliser.

Les titulaires du DNE1 et DNE2 obtiennent une équivalence des UC 3&4.

Il ne reste plus qu'à passer les UC 1&2.



Promotion 2026-2027

Ouverture de la session « Nord »

Ouverture d'une session « Sud » conditionnée à minimum 8 stagiaires

Total de 22 places à pourvoir conditionnées à l'origine géographique des candidats.

12 mois de formation de début juin 2026 à fin juin 2027



Promotion 2026-2027

Dates à retenir :

- Clôture des préinscriptions le **13 avril 2026**
- Clôture de la réception des dossiers de candidature le **30 avril 2026** (tout dossier non complet sera invalidé)
- Tests de sélection les **11 et 12 mai 2026** à Nantes (CREPS des Pays de la Loire) **en présentiel obligatoire** (sauf Territoires Ultramarins)
- Positionnement le **13 et 18 mai 2026** en visioconférence
- Début de la formation le **8 juin 2026** (présentiel Nantes)
- Fin de la formation le **18 juin 2027**
- Jury final le **28 juin 2027**



Promotion 2026-2027

Organisation pédagogique

- **UC 1&2 (198 heures)**
 - 4 regroupements en présentiel à Nantes et Sablé sur Sarthe
 - 136 heures de travail en distanciel, principalement asynchrone
- **UC 3&4 502 heures (parcours complet)**
 - 13 regroupements en présentiel (de 3 à 5 jours)
 - 72 heures de formation en distanciel
 - 54 heures de participation CRE de votre région
 - 20 heures dans un Pôle Espoirs régional
 - Immersion Pôle France Masculin (Montpellier), Féminin et Beach (Toulouse), équipe de France Volley-Assis (Vichy)
- **Pas deux semaines à suivre en présentiel (sauf exception).**



Comment candidater :

Etape 1 :

Pré-inscription sur le site fédéral : onglet "Se former", « Entraîneurs », "DIPLÔMES D'ETAT", paragraphe "DEJEPS Volley-ball", puis cliquer sur « LIEN VERS DOSSIER DE PRE-CANDIDATURE »

Accueil >> SE FORMER >> ENTRAÎNEURS >> DIPLÔMES D'ÉTAT

- > Diplômes d'Etat
- > BP JEPS VOLLEY
- > DE JEPS VOLLEY
- > DESJEPS VOLLEY

DE JEPS VOLLEY

POUR CANDIDATER:

Je vérifie mes pré requis et je renseigne le [dossier de pré-inscription](#)

- **Je n'ai pas le PSC1**: je recherche une session pour être titulaire du PSC1 au plus tard le jour de l'entretien de positionnement.
- **Je n'ai pas le DRE1** ou ma ligue ne propose plus de session: je m'inscris sur un certificat ou une session dans une autre Ligue.

Une fois votre dossier de pré inscription confirmé par le pole formation professionalisation, vous recevrez une lien afin de constituer votre dossier de candidature composé des éléments ci-dessous.

Il sera à transmettre à Michel LEVI DI LEON sous format numérisé avant le 13 avril 2026 sur l'adresse mail : mlevidileon.dtn@ffvb.org par "wettransfer" ou équivalent

VISIO D'INFORMATION LE 17 MARS 2026 à 18h00:
JE M'INSCRIS

[LIEN VERS LA VISIOCONFERENCE](#)

Repoussée au 30 avril

Votre pré-candidature sera étudiée pour vérifier que vous détenez bien les prérequis exigés.

Si tel est le cas vous recevrez le lien d'inscription.

Si tel n'est pas le cas, vous serez informé des manques à combler pour pouvoir participer aux épreuves de sélection.



Comment candidater :

Etape 2 :

Fournir les pièces numérisées suivantes :

- 1/ Carte nationale d'identité recto-verso (1 seul document),
- 2/ Photo d'identité,
- 3/ Extrait de casier judiciaire N°3,
- 4/ Diplôme PSC1 ou équivalent (attention l'attestation de participation à la formation sera refusée),
- 5/ Copie de la carte professionnelle du tuteur,
- 6/ **Certificat médical type à télécharger (tout autre document sera refusé),**
- 7/ **Fiche engagement structure pour alternance, document à télécharger,**
- 8/ Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les personnes concernées,
- 9/ Titre de séjour pour les ressortissants étrangers,
- 10/ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- 11/ **Lettre de motivation et projet professionnel envisagé**
- 12/ **Projet de fiche de poste qui vous sera proposé (groupes entraînés, nombre d'heures par missions, ...)**



Comment candidater :

Etape 3 :

Epreuves de sélection pour les personnes retenues suite à la réception des dossiers COMPLETS (si plus de 22 candidatures recevables)

CREPS des Pays de la Loire (Nantes) en présentiel

- Lundi 11 mai :
 - 14h00 : accueil et vérification des dossiers
 - **14h30 : épreuve écrite** (sujet général) de 2h00
 - 17h00 début des **entretiens de motivation (30 minutes par candidat)**
- Mardi 12 mai :
 - 9h00 à 18h00 suite des **entretiens de motivation (30 minutes par candidat)**
 - 12h00 à 14h00 : **TEST TECHNIQUES D'ENTRAÎNEURS** (services haut et bas, frappes d'attaque et lancer de balles),
 - 19h00 : diffusion de la **liste des candidats retenus**
- Mercredi 13 et lundi 18 mai : positionnement en visioconférence (30 minutes par candidat)



Inscription définitive :

- A l'issue du positionnement, la FFVolley établit la convention ou le contrat de formation, sur la base de l'entretien de positionnement, et l'envoie à la structure d'accueil si salarié, au stagiaire si financement personnel.
- Versement des frais de formation (première échéance avant le début de la formation, puis janvier 2027 et avril 2027), avec le retour de la convention de formation signée par les parties.
- Début de la formation le lundi 8 juin en présentiel à Nantes
- Toute absence non justifiée à un temps de formation (cf.RI des formations FFVolley) entraîne l'invalidation de la convention ou contrat de formation : suspension des prises en charge, et ajournement du stagiaire. L'ensemble des engagements financiers est dû.



Financement

Diverses possibilités de prise en charge :

- Si salarié(e) d'une structure, prise en charge des frais de formation par l'OPCO (AFDAS).
- Possibilité de prise en charge partielle France Travail.

Frais de formation :

- Coût pédagogique de la formation prise en charge AFDAS : 14 € de l'heure, soit 9800 € pour un parcours complet.
- Coût pédagogique de la formation "individuelle" : 10 € de l'heure, soit 7000 € pour un parcours complet.
- Rajouter les frais de déplacements et les frais d'hébergements (estimation de l'ordre de 2000 € à 3500 €)
A négocier avec les structures d'accueil !



Planning prévisionnel

PLANNING PREVISIONNEL DEJEPS 26-27

UC	Thème	Lieu	Orga	semaine	début	Heure début	fin	Heure de fin	nbr jours	Présentiel	Visio	Volume total	Visio/Présentiel
1-2-3-4	Positionnement	VISIO SYNCHRONNE	FFVolley	20	13-mai		13-mai		0,1		1	1	
UC 1-2	Ouverture + projet "Diagnostic"	NANTES	CREPS	24	08-juin	13h30	12-juin	12h30	2	14		14	Présentiel 1
UC 3-4	Ouverture + cadre institutionnel / Fonctionnement	NANTES	FFV	24	08-juin	13h30	12-juin	12h30	2	15		15	
UC 3-4	DRE2 M3 "Préparation Physique 1"	SABLE/TOULOUSE	FFV	25	16-juin	13h30	19-juin	12h30	3	20		20	Présentiel 2
UC 3-4	DRE2 M1 Animateur Beach	SABLE/TOULOUSE	FFV	25	19-juin	9h00	21-juin	12h30	2	12		12	
UC 3-4	DNE1 M1 Optimisation du collectif	NANTES	FFV	27	29-juin	13h30	03-juil	12h30	4	35		35	Présentiel 3
UC 3-4	DNE1 M4 "Préparation Physique 2"	NANTES	FFV	28	06-juil	13h30	09-juil	12h30	2,5	16		16	Présentiel 4
UC 3-4	DNE1 M2 Perfectionnement du joueur	NANTES	FFV	28	09-juil	13h30	13-juil	12h30	4	34		34	Présentiel 5
UC 1-2	Projet - PIX	Asynchrone	CREPS		12-juin		18-juil		1		5	5	
UC 1-2	Projet - point d'étape	VISIO SYNCHRONNE	CREPS		16-juil	14h00	16-juil	15h30			1,5	1,5	
UC 1-2	Projet - Environnement institutionnel	Asynchrone	CREPS		17-juin		19-sept		1		6	6	
UC 1-2	Projet - point d'étape	VISIO SYNCHRONNE	CREPS		01-sept	14h00	01-sept	15h30			1,5	1,5	
UC 1-2	Projet - Diagnostic structure	Asynchrone	CREPS		17-juin		17-oct		3		16	16	
UC 1-2	Projet - Réglementation	Asynchrone	CREPS		17-juin		13-nov		3		16	16	
UC 1-2	Projet - Numérique	Asynchrone	CREPS		17-juin		13-nov		3		16	16	
UC 1-2	Projet - Bénévolat	Asynchrone	CREPS		15-sept		28-sept		1		5	5	
UC 3-4	Bloc technique 1	SABLE/ TOULOUSE	FFV-CREPS	35	26-août	13h30	28-août	17h00	3	20		20	Présentiel 6
UC 3-4	AFJ	SABLE/ TOULOUSE	CREPS	35	28-août	18h00	30-août	12h30	2	12		12	
UC 3-4	DNE1 M6 Mieux communiquer	VISIO SYNCHRONNE	FFV	37	08-sept	9h00	08-sept	12h00	0,5		3	3	
UC 3-4	DNE1 M6 Mieux communiquer	VISIO SYNCHRONNE	FFV	37	09-sept	9h00	09-sept	12h00	0,5		3	3	
UC 3-4	DNE1 M6 Mieux communiquer	VISIO SYNCHRONNE	FFV	37	11-sept	9h00	11-sept	12h00	0,5		3	3	
UC 3-4	DNE1 M6 Mieux communiquer	VISIO SYNCHRONNE	FFV	37	12-sept	9h00	12-sept	12h00	0,5		3	3	
UC 1-2	Projet - point d'étape	VISIO SYNCHRONNE	CREPS		15-sept	14h00	15-sept	15h30			1,5	1,5	
UC 1-2	Projet - Présentiel	NANTES	CREPS	40	29-sept	13h30	03-oct	12h30	4	25		25	
UC 1-2	Projet - Objectifs et plan d'actions	Asynchrone	CREPS		03-oct		01-déc		2		10	10	
UC 3-4	DNE1 M7 Stress et VB	VISIO SYNCHRONNE	FFV	41	05-oct	14h00	05-oct	16h30	0,5		2,5	2,5	
UC 3-4	DNE1 M7 Stress et VB	VISIO SYNCHRONNE	FFV	41	06-oct	14h00	06-oct	16h30	0,5		2,5	2,5	
UC 3-4	DNE1 M7 Stress et VB	VISIO SYNCHRONNE	FFV	41	08-oct	14h00	08-oct	16h30	0,5		2,5	2,5	
UC 3-4	DNE1 M7 Stress et VB	VISIO SYNCHRONNE	FFV	41	09-oct	14h00	09-oct	16h30	0,5		2,5	2,5	
UC 3-4	DNE1 M7 Stress et VB	VISIO SYNCHRONNE	FFV	42	12-oct	14h00	12-oct	16h00	0,5		2	2	
UC 3-4	Environnement fédéral "FFvolley"	FFvolley	FFV	42	13-oct	14h00	15-oct	12h00	2	14		14	Présentiel 7
UC 3-4	CRE	Région	CRE	43-44	18-oct		01-nov		3	18		18	
UC 3-4	DNE2 M9 Formateur de formateurs	NANTES	FFV	45	02-nov	13h30	06-nov	12h30	4	26		26	Présentiel 8
UC 3-4	DNE2 M9 Formateur de formateurs	TOULOUSE	FFV	45	02-nov	13h30	05-nov	17h00					
UC 3-4	DNE1 M7 Stress et VB	VISIO SYNCHRONNE	FFV	46	12-nov	14h00	12-nov	16h00	0,5		2	2	
UC 1-2	Projet - point d'étape	VISIO SYNCHRONNE	CREPS	46	13-nov	14h00	13-nov	15h30			1,5	1,5	
UC 1-2	Projet - Suivi du projet / Rétroplanning	Asynchrone	CREPS		13-nov		02-févr		2		10	10	

Planning prévisionnel

UC 3-4	DRE2 M6 vb Assis 1 - Entraîneur	TOULOUSE	FFV	47	16-nov	14h00	18-nov	17h00	2,5	16		16	Présentiel 9
UC 3-4	DRE2 M5 Vb santé 1 Educateur	NANTES	FFV	47	16-nov	14h00	18-nov	12h30					
UC 3-4	Block Technique/péda 2	TOULOUSE	FFV	47	19-nov	14H00	20-nov	12h30	1,5	10		10	
UC 3-4	Block Technique/péda 2	NANTES	FFV	47	18-nov	14H00	20-nov	12h30					
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	VISIO SYNCHRONE	FFV	48	23-nov	9h00	23-nov	12h00	0,5		3	3	
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	VISIO SYNCHRONE	FFV	48	24-nov	9h00	24-nov	12h00	0,5		3	3	
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	VISIO SYNCHRONE	FFV	48	26-nov	9h00	26-nov	12h00	0,5		3	3	
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	VISIO SYNCHRONE	FFV	48	27-nov	9h00	27-nov	12h00	0,5		3	3	
UC 3-4	DRE2 M6 vb Assis 1 - Entraîneur	NANTES	FFV	47	30-nov	14h00	02-déc	17h00	2,5	16		16	Présentiel 10
UC 3-4	DRE2 M5 Vb santé 1 Educateur	TOULOUSE	FFV	47	30-nov	14h00	02-déc	12h30					
UC 3-4	Block Technique/péda 3	TOULOUSE	FFV	48	02-déc	14h00	04-déc	12h30	1,5	10		10	
UC 3-4	Block Technique/péda 3	NANTES	FFV	48	02-déc	14h00	04-déc	12h30					
UC 3-4	Immersion Pôle Espoirs Régional	Région	FFV	48-10	07-déc		18-mai		4	20		20	
UC 1-2	Projet - Budget	Asynchrone	CREPS	49	09-déc		06-mars		2		10	10	
UC 3-4	DNE2 M9 Préparation support formation	VISIO SYNCHRONE	FFV	50	07-déc	09h00	07-déc	17h00	1		6	6	
UC 3-4	DNE2 M9 Préparation support formation	VISIO SYNCHRONE	FFV	50	08-déc	09h00	08-déc	17h00	1		6	6	
UC 3-4	DNE2 M10 Instructeur beach	Stage commun TOULOUSE	FFV	51	14-déc	13h30	18-déc	12h30	4	30		30	Présentiel 11
UC 1-2	Projet - Régulation / Suivi individuel	VISIO SYNCHRONE	CREPS	51	10-déc		23-janv		0,5		1	1	
UC 3-4	CRE	VISIO SYNCHRONE		52-01	20-déc		04-janv		3	18		18	
UC 1-2	Projet - point d'étape	VISIO SYNCHRONE	CREPS	3	15-janv	14h00	15-janv	15h30			1,5	1,5	
UC 1-2	Projet - Communication	Asynchrone	CREPS	3	15-janv		02-mars		2		10	10	
UC 3-4	Pole france Masculin	MONTPELLIER	FFV	4	11-janv	13h30	15-janv	12h30	3	15		15	Présentiel 12
UC 3-4	DNE1 M8 Fondamentaux techniques renforcés	MONTPELLIER	FFV	4	12-janv	10h00	14-janv	18h00	3	14		14	
UC 3-4	CRE	Région		7-10	07-févr		08-mars		3	18		18	
UC 3-4	DNE1 M5 Péda avancée	SABLE	FFV	6	02-févr	13h30	05-févr	12h30	4	20		20	Présentiel 13
UC 1-2	Projet - point d'étape	VISIO SYNCHRONE	CREPS	10	02-mars	14h00	02-mars	15h30	1		1,5	1,5	
UC 1-2	Projet - Evaluation du projet	Asynchrone	CREPS	10	02-mars		30-mars		2		10	10	
UC 3-4	Pole France féminin	TOULOUSE	FFV	11	08-mars	13h30	11-mars	12h30	3	20		20	Présentiel 14
UC 1-2	Projet présentiel "préparation des certifications"	SABLE ou Nantes	CREPS	13	22-mars	13h30	26-mars	12h30	2	14		14	Présentiel 15
UC 3-4	Evaluations formatives 1 UC 3/4	SABLE ou Nantes	FFV	13	22-mars	13h30	26-mars	12h30	2	14		14	
UC 3-4	DNE2 M11 VB assis 2 Entraîneur	Stage commun VICHY	FFV	15	08-avr	13h30	10-avr	18h30	3,5	20		20	Présentiel 16
UC 3-4	Evaluations formatives 2 UC 3/4	NANTES	FFV	19	17-mai	13h30	20-mai	12h30	3	13		13	Présentiel 17
UC 3-4	Prépa oral Rapport Saison et Form de form	NANTES	FFVolley	21	17-mai	13h30	21-mai	12h30	1	7		7	
UC 1-2	Suivi individualisé	/	CREPS		ANNUEL						8	8	
UC 3-4	Suivi individualisé	/	FFV		ANNUEL						8	8	
UC 1-2	Certif UC 1-2	NANTES	FFV	23	01-juin		05-juin			1		1	
UC 3-4	Certif UC 3-4	NANTES	FFV	23	01-juin		05-juin			1,5		1,5	
UC 1-2	Rattrapage UC 1-2	NANTES	FFV	25	15-juin		18-juin			1		1	
UC 3-4	Rattrapage UC 3-4	NANTES	FFV	25	15-juin		18-juin			1,5		1,5	

TOTAUX	
ALLEGEMENTS	
ALTERNANCE	

110	496	190	700
-----	-----	-----	-----

500	8	Stages Nord
	4	Stages Sud
	5	Stages N&S

Planning prévisionnel annuel

juin-26		juillet-26		août-26		septembre-26		octobre-26		novembre-26		décembre-26		janvier-27		février-27		mars-27		avril-27		mai-27		juin-27		
DE N°1		DE Nord	DE Sud	DE Nord	DE Sud	DE Nord	DE Sud	DE Nord	DE Sud	DE Nord	DE Sud	DE Nord	DE Sud	DE	DE NORD	DE SUD	DE	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	Parcours 1-2	DE	
lun. 1		mar. 1		jeu. 1		mar. 1		ven. 1		mer. 1		dim. 1		mar. 1		ven. 1		mer. 1		dim. 1		lun. 1		mer. 1		
mar. 2		jeu. 2		ven. 2		mer. 2		dim. 2		jeu. 2		mar. 2		mer. 2		sam. 2		mer. 2		dim. 2		jeu. 2		mer. 2		
ven. 3		sam. 3		dim. 3		jeu. 3		mar. 3		ven. 3		dim. 3		jeu. 3		dim. 3		mer. 3		dim. 3		jeu. 3		mer. 3		
jeu. 4		dim. 4		mar. 4		ven. 4		dim. 4		mer. 4		jeu. 4		ven. 4		mar. 4		jeu. 4		dim. 4		mar. 4		jeu. 4		
ven. 5		lun. 5		mar. 5		dim. 5		jeu. 5		ven. 5		dim. 5		mer. 5		jeu. 5		ven. 5		mar. 5		dim. 5		jeu. 5		
sam. 6		mar. 6		ven. 6		dim. 6		mar. 6		jeu. 6		dim. 6		mer. 6		jeu. 6		mar. 6		jeu. 6		dim. 6		jeu. 6		
dim. 7		jeu. 7		mar. 7		ven. 7		dim. 7		mer. 7		jeu. 7		dim. 7		jeu. 7		mar. 7		jeu. 7		dim. 7		mer. 7		
lun. 8		mer. 8		ven. 8		dim. 8		mar. 8		jeu. 8		dim. 8		mer. 8		jeu. 8		mar. 8		jeu. 8		dim. 8		mer. 8		
mar. 9		jeu. 9		dim. 9		mer. 9		ven. 9		dim. 9		mer. 9		jeu. 9		jeu. 9		mar. 9		jeu. 9		dim. 9		mer. 9		
jeu. 10		ven. 10		dim. 10		jeu. 10		mar. 10		ven. 10		dim. 10		mer. 10		jeu. 10		mar. 10		jeu. 10		dim. 10		mer. 10		
sam. 11		dim. 11		mar. 11		ven. 11		dim. 11		mer. 11		jeu. 11		dim. 11		jeu. 11		mar. 11		jeu. 11		dim. 11		mer. 11		
dim. 12		jeu. 12		mar. 12		ven. 12		dim. 12		mer. 12		jeu. 12		dim. 12		jeu. 12		mar. 12		jeu. 12		dim. 12		mer. 12		
lun. 13		mar. 13		ven. 13		dim. 13		mar. 13		jeu. 13		dim. 13		mer. 13		jeu. 13		mar. 13		jeu. 13		dim. 13		mer. 13		
dim. 14		jeu. 14		mar. 14		ven. 14		dim. 14		mer. 14		jeu. 14		dim. 14		jeu. 14		mar. 14		jeu. 14		dim. 14		mer. 14		
lun. 15		mer. 15		ven. 15		dim. 15		mar. 15		jeu. 15		dim. 15		mer. 15		jeu. 15		mar. 15		jeu. 15		dim. 15		mer. 15		
mar. 16		jeu. 16		dim. 16		mer. 16		ven. 16		dim. 16		mer. 16		jeu. 16		jeu. 16		mar. 16		jeu. 16		dim. 16		mer. 16		
jeu. 17		ven. 17		dim. 17		jeu. 17		mar. 17		ven. 17		dim. 17		mer. 17		jeu. 17		mar. 17		jeu. 17		dim. 17		mer. 17		
ven. 18		sam. 18		dim. 18		jeu. 18		mar. 18		ven. 18		dim. 18		mer. 18		jeu. 18		mar. 18		jeu. 18		dim. 18		mer. 18		
jeu. 19		dim. 19		mar. 19		ven. 19		dim. 19		mer. 19		jeu. 19		dim. 19		jeu. 19		mar. 19		jeu. 19		dim. 19		mer. 19		
sam. 20		lun. 20		mar. 20		ven. 20		dim. 20		mer. 20		jeu. 20		dim. 20		jeu. 20		mar. 20		jeu. 20		dim. 20		mer. 20		
dim. 21		mar. 21		ven. 21		dim. 21		mar. 21		jeu. 21		dim. 21		mer. 21		jeu. 21		mar. 21		jeu. 21		dim. 21		mer. 21		
lun. 22		mer. 22		ven. 22		dim. 22		mar. 22		jeu. 22		dim. 22		mer. 22		jeu. 22		mar. 22		jeu. 22		dim. 22		mer. 22		
mar. 23		jeu. 23		dim. 23		mer. 23		ven. 23		dim. 23		mer. 23		jeu. 23		jeu. 23		mar. 23		jeu. 23		dim. 23		mer. 23		
mer. 24		ven. 24		dim. 24		jeu. 24		mar. 24		ven. 24		dim. 24		mer. 24		jeu. 24		mar. 24		jeu. 24		dim. 24		mer. 24		
jeu. 25		sam. 25		dim. 25		jeu. 25		mar. 25		ven. 25		dim. 25		mer. 25		jeu. 25		mar. 25		jeu. 25		dim. 25		mer. 25		
ven. 26		dim. 26		mar. 26		ven. 26		dim. 26		mer. 26		jeu. 26		dim. 26		jeu. 26		mar. 26		jeu. 26		dim. 26		mer. 26		
sam. 27		lun. 27		mar. 27		ven. 27		dim. 27		mer. 27		jeu. 27		dim. 27		jeu. 27		mar. 27		jeu. 27		dim. 27		mer. 27		
dim. 28		mer. 28		ven. 28		dim. 28		mar. 28		jeu. 28		dim. 28		mer. 28		jeu. 28		mar. 28		jeu. 28		dim. 28		mer. 28		
lun. 29		jeu. 29		mar. 29		ven. 29		dim. 29		mer. 29		jeu. 29		dim. 29		jeu. 29		mar. 29		jeu. 29		dim. 29		mer. 29		
mar. 30		dim. 30		jeu. 30		mar. 30		ven. 30		dim. 30		mer. 30		jeu. 30		jeu. 30		mar. 30		jeu. 30		dim. 30		mer. 30		
ven. 31		lun. 31		mar. 31		ven. 31		dim. 31		mer. 31		jeu. 31		dim. 31		jeu. 31		mar. 31		jeu. 31		dim. 31		mer. 31		

PRESENTIEL

DISTANTIEL SYNCHRONE

DISTANTIEL SYNCHRONE

Période stage CRE

IMMERSION PÔLES FRANCE

Nécessité de planifier le temps de travail du salarié

Salarié un entraîneur répond pour une structure à un besoin, notamment d'encadrement de groupes à l'entraînement et en compétition.

Les conditions d'exercices des salariés dans le champ du sport sont établies dans la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport) publiée le 7 juillet 2005.

Sont notamment précisés :

- Les caractéristiques du contrat de travail (type, durée, missions, ...)
- Les temps de travail (temps hebdomadaire ou modulation annuelle)
- La classification et les rémunérations

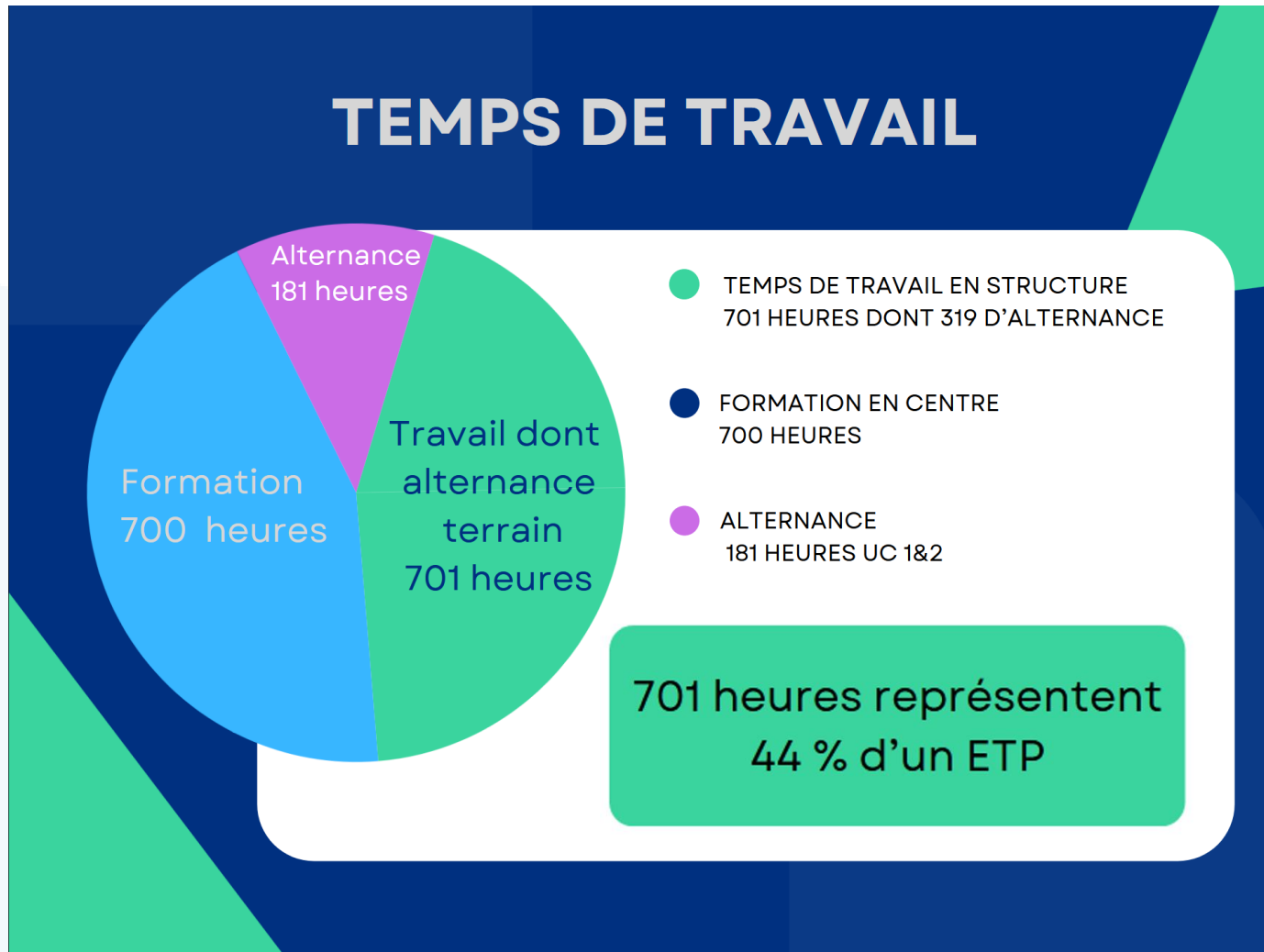
Durant l'année de formation au DEJEPS, il est important de noter que le salarié sera en formation 50% environ de son temps de travail (pour un parcours complet).

Il est donc nécessaire de

- Planifier son temps de travail annualisé
- Prendre en compte les périodes de formation
- Prévoir sur ces périodes son mode de remplacement.



Fiche de poste : gestion du temps de travail et du temps de formation



Outils de gestion du temps de travail

Outil de gestion annuelle du temps de travail: permet de planifier les périodes de charges en lien avec les temps de formation

Missions	Indices		Total heures	%ETP	
	Nbres	Hres	Total	% temps travail	
FORMATION DEJEPS					
Formation UC 3&4		504	504	31,9%	504
Temp de formation UC 1&2		196	196	12,4%	196
	<i>Total temps de formation en centre</i>				700
Temps de déplacement vers lieu de formation	16	5	80	5,1%	80
	<i>Total temps de déplacement</i>				80
	<i>Total temps Formation + de déplacement</i>				780
					44%
					(a définir en fonction de l'éloignement)
					5%
					49%
Projet UC 1 et UC 2 alternance (Projet)					
Diagnostic, analyse, propositions d'actions, validation bureau		91	91	5,8%	91
Mise en œuvre		80	80	5,1%	80
Formalisation de la certification finale		10	10	0,6%	10
	<i>Total temps alternance Projet</i>				181
					11%
FORMATION DE CADRES alternance					
Préparation supports, contenus (hors formation)		12	12	0,8%	12
Présence, encadrement, logistique		15	15	0,9%	15
Rédaction bilan et formalisation pour certification		4	4	0,3%	4
	<i>Total temps alternance Formation de cadres</i>				31
					2%
<i>Total Temps de formation + temps déplacement+ alternance UC1&2 + formation de cadres</i>					992
					63%
<i>Reste en temps de travail en structure</i>					590
					37%



Outils de gestion du temps de travail

Outil de gestion annuelle du temps de travail: permet de planifier les périodes de charges en lien avec les temps de formation

MISSIONS STRUCTURE

Entraînement équipe et accompagnement match/Coaching	Nbres	Hres	Total	% temps travail	
Entraînement hebdomadaire en gymnase (2 équipes)	32	8	256	16,2%	256
<i>(Nbre heures par semaine x 32 semaines)</i>					
Préparation des entraînements	32	4	128	8,1%	128
<i>(30mn par entraînement x 32 semaines)</i>					
Temps d'encadrement en match m13	12	3	36	2,3%	36
<i>(Moyenne de 3h30 par journée)</i>					
Temps d'encadrement Coupe de France m13	6	3,5	21	1,3%	21
<i>(Moyenne de 3h30 par journée)</i>					
Temps de déplacement coupe de France	6	6	36	2,3%	36
<i>(Moyenne de 6h00 par déplacement A/R)</i>					
Temps d'encadrement en match Dep masc	12	2	24	1,5%	24
<i>(Moyenne de 3h30 par journée)</i>					
Temps de déplacement equipe dep	6	2	12	0,8%	12
<i>(Moyenne de 1h00 par déplacement)</i>					
Stage Noël et Février diverses catégories	7	6	42	2,7%	42
<i>(Entraînement et préparation 6 heures par jour)</i>					
Total encadrement pédagogique					555

35%

AUTRES	Nbres	Hres	Total	% temps travail	
Communication réseaux sociaux	0	0,25	0	0,0%	0
Administratif club	26	2	52	3,3%	52
Total autres mission					52

3%



Outils de gestion du temps de travail

Outil de gestion annuelle du temps de travail: permet de planifier les périodes de charges en lien avec les temps de formation

SYNTHESE

Action	Temps (heures)	%
FORMATION DEJEPS	700,0	44%
Temps de déplacement vers l'organisme de formation	80,0	5%
Projet UC 1 et UC 2 alternance (Projet)	181,0	11%
FORMATION DES CADRES certification	31,0	2%
Entraînement équipe et accompagnement match/Coaching	555,0	35%
Administratif	52,0	3%
Total temps de travail	1599	101%
Temps total légal de travail sur 12 mois	1582	100%
Reste à travailler	-17,00	-1,07%
Heures supplémentaires	17,00	





FFvolley

L'apprentissage

Conditions pour pouvoir être apprenti

Âge maximum

L'apprenti doit être âgé au **maximum de 29 ans révolus** (30 ans moins 1 jour).

Déroghations à l'âge maximum

- Apprenti reconnu [travailleur handicapé](#)
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen



Le contrat de travail d'un apprenti

L'apprenti signe un contrat de travail à temps complet au sein d'une entreprise (club, comité, ...)

Le temps de formation est compris dans le temps de travail au même titre que celui réalisé dans l'entreprise.

L'apprenti bénéficie des mêmes avantages que les autres employés de la structure (tickets repas, ...)



Rémunération minimum d'un apprenti

(source : <https://www.lapprenti.com>)

Rémunération par mois d'un apprenti (12 mois)

Aide unique au recrutement d'un apprenti : 4500 € en 2026

Au 01/01/2026, montant du SMIC: 1 823,00 €

Rémunération de l'apprenti par mois la 1^{re} année

Avant 18 ans
27% du SMIC
492,00 €

18-20 ans
43% du SMIC
784,00 €

21-25 ans
53% du SMIC *
966,00 €

Pour un alternant de 26 ans et plus : 1823,00 brut par mois

L'aide unique de 4500 € permet un allègement d'engagement financier de la structure de 375 € par mois.



FFvolley

www.ffvolley.org